

Service instructeur
Service Prévention de la Dépendance

N° 4^e/4807

Service consulté

**FONDS D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE
DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ADEIPA**

Résumé : Proposition d'attribution d'une subvention de 3000 € en faveur de l'ADEIPA pour l'organisation d'actions de formations des bénévoles intervenant dans les établissements pour personnes âgées.

Dans le cadre du pilotage de la démarche qualité dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, le Schéma Gérontologique 2006-2011, prévoit de structurer le bénévolat en institution.

L'ADEIPA propose depuis de nombreuses années des modules de formations des bénévoles afin de les perfectionner dans une discipline mais également dans le but de leur apporter une formation de base sur le vieillissement et certaines pathologies rencontrées en institution.

Ces formations payantes peuvent être prises en charge financièrement par l'ADEIPA pour les bénévoles qui s'investissent réellement dans les EHPAD.

Afin de permettre à l'ADEIPA de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de bénévoles, une participation financière départementale de 3000 € est sollicitée à prélever sur le Fonds d'Action Gérontologique, chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER